

Infos SST

ENTREPRISES

Juin 2021



Prévention

PLAN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL (PSST) 2021-2025

Le Plan Santé Sécurité au Travail (PSST) national concerne les 35 caisses de MSA et s'inscrit pour une durée de 5 ans (2021-2025).

Il a pour objectif de développer et de coordonner les forces, les engagements et les compétences du réseau Santé Sécurité au Travail des MSA afin de contribuer, sur l'ensemble du territoire français, à la préservation et au développement de la santé des travailleurs agricoles, qu'ils soient salariés ou non-salariés.

Il a pour ambition l'évaluation et la valorisation des projets et des actions.

Pour tenir compte des disparités territoriales, chaque caisse de MSA décline localement ce plan afin de répondre au mieux aux besoins et attentes de la population suivie.

A VENIR

◆ **Du 5 au 8 octobre 2021 :**

Sommet de l'élevage

Grande Halle d'Auvergne
à Cournon-d'Auvergne

CONTACTEZ-NOUS !

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE LA MSA AUVERGNE :

◆ **ALLIER** : 04 70 35 36 91

◆ **CANTAL** : 04 71 64 41 85

◆ **HAUTE-LOIRE** : 04 71 07 15 07

◆ **PUY-DE-DÔME** : 04 73 43 76 54

Le Plan Santé Sécurité au Travail de la MSA Auvergne

La déclinaison du PSST au niveau local prend en compte la sinistralité de notre territoire, les particularités socio-économiques, mais également la continuité du travail déjà engagé dans le plan 2016-2020.

Nous avons souhaité maintenir, voire développer, toutes les actions qui ont eu des retours positifs de la part de nos adhérents, parmi lesquelles :

- ▶ **les accompagnements ergonomiques** lors de changements structurels dans l'entreprise (nouvelle activité, construction de bâtiments...),
- ▶ les nombreuses **formations** que nous proposons sur la connaissance et la manipulation des bovins, équins, ovins...
- ▶ **les activités dans l'enseignement agricole** (formations des apprenants et des professeurs, intégration de la sécurité dans les programmes, accompagnement des maîtres de stage et d'apprentissage...),
- ▶ **les actions de prévention** des Troubles Musculo-Squelettiques...

EN CHIFFRE

Le PSST de la MSA Auvergne compte

39 projets à suivre de 2021 à fin 2025.

De nouvelles ambitions, parmi lesquelles :

Le E-learning : formation interactive en ligne

La possibilité de suivre une formation en E-learning semble un outil indispensable actuellement et parfaitement adapté au monde agricole.

En effet, un des premiers freins pour les salariés et exploitants agricoles pour suivre une formation, est souvent l'impossibilité de se libérer une journée entière.



Le E-learning permet d'avoir le même contenu de formation qu'en présentiel. L'aspect participatif est toujours présent. L'avantage est de pouvoir suivre la formation, à un moment et pour une durée que l'on choisit, comme lorsque la météo ne permet pas le travail habituel, ou lorsqu'on attend lors du déchargement d'une remorque...

La MSA Auvergne a, en réflexion, la création de diverses formations E-learning pour sensibiliser ses adhérents à différents risques. **Deux thématiques sont en cours de développement au format e-learning :**

► **la conduite d'engins de levage.** En agriculture, leur utilisation est quotidienne. L'objectif est de sensibiliser et former nos adhérents à leur manipulation (en E-learning) et à leur conduite (en présentiel) afin de pouvoir sécuriser cette activité et limiter l'accidentologie.

► **le risque de chute de hauteur,** pour le montage, démontage des échafaudages mobiles en sécurité (matériel très utilisé en Jardins Espaces Verts).

Développement de logiciels de Réalité Virtuelle pour les formations ou les événements

La MSA Auvergne souhaite développer l'utilisation de la Réalité Virtuelle appliquée à la création d'outils pédagogiques pour permettre une meilleure compréhension des situations à risques en agriculture, montrer que l'on peut réduire les situations dangereuses et préserver la sécurité des personnes par le biais de moyens de prévention adaptés.



Exemple : actuellement, un logiciel sur le dressage du chien de conduite de troupeau est en cours d'élaboration avec l'Institut de l'élevage. Ce logiciel pourra être utilisé lors d'événements mais également lors des formations de premier niveau de chiens de conduite. **La présentation de ce logiciel est prévue lors du Sommet de l'élevage 2021.**

Développement des actions en « prévention primaire »

La prévention primaire : c'est éviter la survenue d'un risque en supprimant les causes (par exemple : éviter l'exposition des travailleurs à des agents allergènes). Ce type de prévention permet d'agir en amont sur les déterminants du travail, à promouvoir un environnement professionnel non accidentogène, à agir sur les facteurs de risque avant l'accident.

Trop souvent encore, la prévention primaire est assimilée à la conception ou l'aménagement des bâtiments ou des lieux.

Cependant, la santé au travail se joue bien en amont. Il s'agit de **se poser les bonnes questions concernant le projet, en intégrant à cette préparation l'ensemble des travailleurs impliqués.**

On sait que de nouvelles conceptions auraient pu être plus efficaces, si au départ du projet, les travailleurs avaient été consultés et écoutés.

Un projet bien préparé favorise la mise en place d'un système qui optimise le bien-être des travailleurs et améliore la performance de l'entreprise.



Depuis plusieurs années déjà, la MSA Auvergne accompagne les chefs d'entreprise sur leurs projets d'investissements, afin **d'intégrer en amont** les impératifs du travail et des logiques de santé, sécurité et performances.

Sur nos précédents accompagnements, nous avons détecté **trois facteurs incontournables** auxquels nous sommes très attentifs lors d'un suivi de projet :

- **mobiliser** les travailleurs sur le projet (ne pas s'en tenir à de l'informatif),
- **donner aux décideurs les outils** pour se poser les bonnes questions sur le projet,
- **prendre en compte les phases de transition** lors des aménagements (situations dégradées lors des aménagements).

La MSA Auvergne souhaite **accompagner et donner les outils** aux chefs d'entreprises de petites structures en ce qui concerne le travail, le management, l'organisation et la santé. Tant que le management ne se conçoit pas comme un travail, il ne peut pas intégrer le travail.

Pour ce faire, nous travaillons sur la **mise en place d'un module de formation** dont la cible serait, dans un premier temps, les dirigeants de TPE sur le thème : « **Manager par le travail** ».

Travail en recherche et développement sur les apports et les contraintes de nouvelles technologies en agriculture

A l'aube de la 4^{ème} révolution industrielle induite par l'apparition de la robotique et de l'intelligence artificielle, plusieurs travaux sont déjà en cours pour accompagner les procédés de production vers l'industrie 4.0.

Le monde de l'agriculture n'est pas en manque sur le sujet puisque l'informatisation a déjà trouvé sa place au sein des cockpits de tracteurs, du suivi des troupeaux, de rendement des parcelles...

C'est au tour maintenant des robots, des cobots*, des drones et des exosquelettes** d'entrer en jeu.



* La robotique désigne un dispositif robotique conçu, fabriqué et utilisé pour interagir et coopérer avec un humain, contrairement à un robot classique qui fonctionne de façon complètement autonome.

** Un exosquelette consiste en une structure mécanique externe et articulée, motorisée ou non, et conçue pour être portée par une personne, à la manière d'une prothèse externe, afin de lui permettre d'interagir avec son environnement, dans la limite de ses capacités articulaires.

Le développement de ces nouvelles technologies au service du monde agricole paraît favorable à la réduction de risques, tels que les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

Cependant, **ces nouveaux outils peuvent générer de nouveaux risques** et de nouvelles contraintes organisationnelles qu'il va falloir anticiper en amont de leur installation. Nous avons à ce jour très peu de recul concernant de potentielles problématiques pour l'entreprise.

Ces projets engendrent ainsi de véritables transformations du travail, d'organisation, des métiers, des compétences et des conditions de réalisation des activités. On observe trop souvent que seule la dimension technique est prise en compte dans l'entreprise.

Leur introduction dans une entreprise est donc **un moment privilégié pour se questionner sur le travail réel** afin que cette installation réponde à la fois aux objectifs d'amélioration des conditions de travail et à ceux de performance de l'entreprise.

Ainsi, le service SST de la MSA Auvergne **s'emploie à connaître, au mieux, ces nouvelles technologies**, notamment par le suivi et l'observation du travail réel dans l'entreprise, pour permettre :

- ▮ de **faire connaître** à nos adhérents ces nouvelles technologies,
- ▮ d'en **montrer les avantages** et les inconvénients,
- ▮ de **mieux accompagner** l'entreprise dans le changement,
- ▮ de **mieux conseiller** sur le choix de la technologie en fonction de la typologie d'entreprise.

LES + DE LA MSA AUVERGNE

L'équipe Santé Sécurité au Travail est une équipe pluridisciplinaire. Médecins du travail, préventeurs et infirmières travaillent ensemble ce qui leur permet d'avoir une vision globale des besoins sur le terrain.

Leur objectif est d'agir pour réduire les accidents et maladies liés au travail agricole. Leur approche porte sur l'ergonomie, la psychosociologie, l'hygiène et la sécurité, enrichie par une connaissance technique et réglementaire des différents risques.

Sa connaissance des filières professionnelles et de leurs évolutions, de la communication et de la pédagogie lui permettent d'apporter des solutions innovantes et adaptées.

Les équipes Santé Sécurité au Travail (SST) développent en permanence des outils pour leurs actions de prévention : modules de formation, supports de sensibilisation et de communication, argumentaires, diagnostics, etc...

SANTÉ : RÉSEAU REPRAN

Le REseau des Pathologies Respiratoires Agricoles National (REPRAN) est un réseau mis en place par la MSA pour améliorer et faciliter le diagnostic et la prise en charge des pathologies respiratoires agricoles non cancéreuses.

Il permet également la formation et l'information des différents professionnels de santé et des professionnels agricoles.

Les agriculteurs peuvent être amenés à travailler dans des environnements poussiéreux et le fait de respirer différentes particules peut déclencher une maladie respiratoire avec des symptômes tels que : toux, difficultés respiratoires, essoufflements, fièvre, fatigue, amaigrissement.



Si vous éprouvez des difficultés respiratoires dans le cadre de votre travail, si vous souhaitez des informations ou faire une demande, vous pouvez contacter le réseau REPRAN :

tél. : 07 86 71 70 18 (prix d'un appel local)

mail : repran@franche-comte.msa.fr

internet : www.asept.org/reseau-repran

SIMA INNOVATION AWARDS : PRIX « COUP DE CŒUR »

Concours internationalement reconnu, le SIMA Innovation Awards récompense depuis 1931, les matériels, produits, techniques et services les plus innovants présentés par les exposants du salon.



Pour cette édition 2021, parmi les 40 dossiers en lice, la MSA Auvergne a remporté le prix « Coup de cœur du jury » grâce à son pack de formation :

« J'M utiliser les engins de levage en sécurité » né du partenariat entre le service Santé Sécurité au Travail (SST) de la MSA Auvergne, Jean-Noël Allary, enseignant en agroéquipement et l'ASFAuvergne (organisme de formation de l'offre de services MSA Auvergne).



Ce pack formation est destiné aux acteurs du secteur professionnel agricole.

Sa **méthode pédagogique des 5 M : Main-d'œuvre, Matériel, Méthode, Milieu, Matière**, vise à répondre aux obligations réglementaires de formation pour la conduite des équipements de travail servant au levage.

Cette formation peut être dispensée **en présentiel ou en E-learning pour la partie théorique**, ce qui permet de s'adapter plus facilement au rythme d'une entreprise agricole.



Pour plus de renseignements :
ASFAuvergne : asf-auvergne-formation.fr
tél. : 04 73 43 76 86

ACCIDENT : PROFESSIONNEL OU PERSONNEL COMMENT SAVOIR ?

► **Un accident de travail** intervient par le fait ou à l'occasion du travail, quel qu'en soit le lieu ou la cause. Il doit être daté avec précision et présente un lien de subordination avec l'employeur au moment où il survient. Il doit faire l'objet d'une déclaration.

► **Un accident de trajet** se produit pendant les jours et horaires de travail, lors d'un parcours normal aller-retour entre le lieu de résidence et le lieu de travail et/ou le lieu où on prend ses repas. Il faut le déclarer.

► **Un accident de la vie privée** est un dommage corporel subi dans le cadre de la vie privée. Il ne nécessite pas de déclaration spécifique. Par contre, si arrêt de travail il y a, l'employeur et la MSA doivent être informés.



Pour consulter la plaquette
« J'ai un accident pro ou perso »



COMMENT DÉCLARER UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE TRAJET ?

► **En ligne, si vous êtes non salarié agricole** : vous pouvez faire votre déclaration d'accident du travail ou de trajet dans Mon espace privé > Mes services pro en ligne > Mes déclarations mes demandes > Déclarer un accident du travail ou de trajet non salarié.

Après l'envoi de la déclaration à votre caisse, vous recevrez un email de confirmation sur la transmission de votre demande.

► **Si vous êtes salarié agricole** : l'accident est à déclarer dans les 24 h à votre employeur, sauf en cas de force majeure, en précisant le lieu, les circonstances et les témoins éventuels.

L'employeur doit obligatoirement déclarer tout accident à la MSA dans les 48 h et vous remettre une « feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle ».



Consulter le site : auvergne.msa.fr
Rubrique : Particulier > Santé >
Accident, maladie, invalidité